

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2017

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Résultats et évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 10
Renseignements complémentaires	11

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Comité conjoint des matériaux de construction

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Comité conjoint des matériaux de construction, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité conjoint des matériaux de construction au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bourgeois Marsolais CPA, S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada
Le 10 avril 2018

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONRésultats et évolution de l'actif net
Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 3

	2017 Budget (Note 12)	2017 Réal	2016 Réal
Produits			
Cotisations patronales et ouvrières	470 000 \$	454 453 \$	503 593 \$
Ententes de service et honoraires de gestion:			
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec	112 700	112 710	110 500
- Fonds d'assurance de l'industrie sur l'installation d'équipement pétrolier du Québec	28 690	28 690	28 130
- Fonds en fidéicommiss - Serrurerie et menuiserie métallique	180 138	176 993	174 100
Amendes, pénalités et réclamations	9 500	35 051	14 733
Intérêts sur placements	3 500	4 904	4 239
Cotisations excédentaires relatives à un exercice antérieur	-	(28 375)	-
	804 528	784 426	835 295
Charges			
Administration générale - (Annexe A)	670 354	631 221	528 454
Administration du décret - Inspection - (Annexe B)	87 379	68 564	85 881
Administration - Propriété - (Annexe C)	59 768	62 275	62 938
Administration générale - Membres du comité - (Annexe D)	32 580	31 624	28 654
	850 081	793 684	705 927
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(45 553)	(9 258)	129 368
Actif net au début	-	775 832	646 464
Actif net à la fin	- \$	766 574 \$	775 832 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bilan

31 décembre 2017

Page 4

	2017	2016
Actif		
Court terme		
Encaisse	90 149 \$	18 199 \$
Placements temporaires - (Note 3)	761 475	758 475
Débiteurs - (Note 4)	1 291 977	1 246 354
Frais payés d'avance	16 943	17 504
	2 160 544	2 040 532
Fonds en fidéicomis - (Note 5)	44 065 344	40 791 097
	46 225 888 \$	42 831 629 \$
Passif		
Court terme		
Créditeurs - (Note 6)	1 393 970 \$	1 264 700 \$
Dû aux employés assujettis	44 065 344	40 791 097
	45 459 314	42 055 797
Actif net		
Actif net non affecté	766 574	775 832
	46 225 888 \$	42 831 629 \$
Éventualité - (Note 9)		
Engagements contractuels - (Note 10)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:
_____, administrateur

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 5

	2017	2016
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(9 258) \$	129 368 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement - (Note 8)	84 208	5 981
	74 950	135 349
Activité d'investissement		
Variation nette des placements temporaires	(3 000)	(149 238)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	71 950	(13 889)
Encaisse au début	18 199	32 088
Encaisse à la fin	90 149 \$	18 199 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et objectif de l'organisme

Le Comité conjoint des matériaux de construction est un organisme mandaté par le ministère du Travail, en vertu de la Loi sur les décrets de convention collective, pour assurer le respect des décrets sur l'industrie des matériaux de construction et sur l'industrie de la menuiserie métallique de la région de Montréal. Il fournit aussi à un autre comité paritaire ces mêmes services.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la dépréciation des actifs financiers.

Constatation des produits

Les cotisations et les amendes, pénalités et réclamations sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ententes de service et les honoraires de gestion sont constatés lorsqu'ils sont approuvés par les entités en cause, que la prestation des services est achevée, que les honoraires sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des placements temporaires en fidéicommiss, des débiteurs et des fonds en fidéicommiss.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et du dû aux employés assujettis.

2. Principales méthodes comptables - (suite)**Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Fonds en fidéicommiss

Les fonds en fidéicommiss représentent la valeur nette des fonds qui sont administrés par le Comité conjoint des matériaux de construction pour les employés régis par le décret sur l'industrie de la serrurerie et menuiserie métallique.

3. Placements temporaires

	2017	2016
Certificats de placement garanti	729 797 \$	727 330 \$
Certificats de placement garanti en fidéicommiss	28 375	28 206
Intérêts courus	3 303	2 939
	761 475 \$	758 475 \$

L'organisme gère son portefeuille de placements temporaires en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Les taux d'intérêt sur les certificats de placement garanti à la fin de l'exercice varient entre 0,45 % et 1,3 % et leurs échéances s'échelonnent de février à novembre 2018.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Notes complémentaires

31 décembre 2017

Page 8

4. Débiteurs

	2017	2016
Cotisations à recevoir	1 286 679 \$	1 218 581 \$
Comptes à recevoir d'un comité sous contrôle commun	5 298	7 323
Comptes à recevoir - ententes de service	-	20 450
	<u>1 291 977 \$</u>	<u>1 246 354 \$</u>

5. Fonds en fidéicommiss

	2017	2016
Retraite - serrurerie et menuiserie métallique	41 171 035 \$	37 101 383 \$
Assurances - serrurerie et menuiserie métallique	2 812 902	3 600 575
Vacances - serrurerie et menuiserie métallique	81 407	89 139
	<u>44 065 344 \$</u>	<u>40 791 097 \$</u>

6. Créditeurs

	2017	2016
Comptes à payer et frais courus	50 204 \$	19 107 \$
Comptes à payer - entité apparentée	3 145	-
Réclamations à redistribuer	70 155	70 156
Cotisations à redistribuer	1 230 090	1 175 437
Cotisations excédentaires à payer aux membres	28 375	-
Remises gouvernementales	12 001	-
	<u>1 393 970 \$</u>	<u>1 264 700 \$</u>

7. Régime complémentaire de retraite

Les employés bénéficient d'un régime de retraite par financement salarial (RRFS). Les contributions, basées sur les salaires cotisables, sont de 5 % pour les employés et de 11,5 % pour l'employeur, pour l'exercice 2017. Comme ce régime est un régime à prestations déterminées et que la contribution de l'employeur est fixée à l'avance, le solde des cotisations à verser (y compris les paiements pour déficits, le cas échéant) est à la charge des participants. L'organisme applique donc la comptabilité des régimes à cotisations définies.

8. Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2017	2016
Débiteurs	(45 623) \$	(135 335) \$
Frais payés d'avance	561	(7 357)
Créditeurs	129 270	148 673
	<u>84 208 \$</u>	<u>5 981 \$</u>

9. Éventualité

Le Comité est engagé envers ses employés par une convention collective échéant le 31 décembre 2018. Cette convention prévoit des indemnités de fin d'emploi. En cas de mise à pied suite à des changements technologiques, les indemnités de départ d'un montant équivalent à une semaine de salaire par année d'ancienneté seront versées, pour un maximum de 30 semaines, soit un montant global évalué à 168 439 \$. Lors d'une fermeture partielle ou totale, les indemnités prévues seront équivalentes à deux semaines de salaire, soit un montant global de 392 965 \$. Ces montants ne sont pas comptabilisés aux états financiers. Selon la convention collective, ces indemnités seront payées prioritairement.

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour la location de locaux échéant en août 2019, d'équipement de bureau échéant en janvier et mars 2020 et de services d'entretien ménager échéant en mars 2018 totalisent 87 436 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2018	49 259 \$
2019	34 126 \$
2020	4 051 \$

11. Opérations entre apparentés

L'organisme est apparenté aux Fonds en fidéicomis - Serrurerie et menuiserie métallique du fait qu'ils sont gérés par le même conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, le Comité a facturé des honoraires de gestion pour un montant de 176 993 \$ (174 100 \$ en 2016) aux Fonds en fidéicomis.

Ces transactions ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Les soldes à recevoir découlant de ces opérations sont présentés distinctement aux états financiers.

12. Budget

Les chiffres présentés dans la colonne "Budget" à l'état des résultats et évolution de l'actif net et aux renseignements complémentaires sont fournis à titre d'information seulement. Ces prévisions budgétaires ont été approuvées par les membres du conseil d'administration le 8 décembre 2016 et n'ont pas fait l'objet d'un audit.

13. Instruments financiers**Risques financiers**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit est principalement lié aux débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses créiteurs et de son dû aux employés assujettis.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

COMITÉ CONJOINT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 11

	2017 Budget (Note 12)	2017 Réel	2016 Réel
Annexe A - Administration générale			
Salaires du personnel	195 892 \$	204 976 \$	198 410 \$
Salaires de la direction	162 947	93 619	94 547
Avantages sociaux	55 480	49 119	45 816
Contentieux, audit et consultants	106 000	102 870	51 730
Dépenses informatiques	15 000	70 094	28 775
Caisse de retraite des employés	46 460	40 335	36 437
Frais de bureau	26 500	26 252	19 590
Frais de communication	24 000	22 588	24 105
Assurances	9 800	9 432	8 668
Frais d'examens de qualification	8 775	7 455	10 019
Frais de déplacements	12 000	3 510	8 136
Publicité et abonnements	5 000	684	250
Frais bancaires	500	239	60
Dépenses générales autorisées	2 000	48	1 911
	670 354 \$	631 221 \$	528 454 \$

Annexe B - Administration du décret - Inspection

Salaires	66 379 \$	56 013 \$	65 485 \$
Frais de déplacements	21 000	12 551	20 396
	87 379 \$	68 564 \$	85 881 \$

Annexe C - Administration - Propriété

Loyer, électricité, taxes	55 268 \$	58 759 \$	58 670 \$
Entretien et réparations	4 500	3 516	4 268
	59 768 \$	62 275 \$	62 938 \$

Annexe D - Administration générale - Membres du comité

Jetons de présence	18 000 \$	18 125 \$	16 750 \$
Frais de déplacements	14 580	13 499	11 904
	32 580 \$	31 624 \$	28 654 \$